



*Association Burundaise pour la Protection des Droits
Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H »*

RAPPORT DE DECEMBRE 2018

1. INTRODUCTION

Le présent rapport évoque les différentes violations des droits humains commises dans différents coins du pays tout au long du mois de décembre 2018. Ce rapport se veut modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violations des droits humains commis au cours du mois concerné.

Nous procéderons dans un premier temps par *une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale* car, pour nous, une telle approche permet de mieux apprécier la situation des droits humains dans l'unité d'espace et de temps considérées.

Ainsi, *au plan sécuritaire*, nous rendrons compte d'un état d'insécurité quasi permanente dans tout le pays ; insécurité caractérisée par des exactions de toutes natures et des actes d'intimidation commis par les Imbonerakure (jeunes militants du parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre :

- des non membres de leur parti en vue de les contraindre à adhérer à leur idéologie,
- toutes personnes présumées avoir voté NON au scrutin référendaire du 17 mai 2018,
- des citoyens sans moyens ou qui ne veulent pas donner les différentes contributions qui sont imposées soit pour les élections de 2020, soit pour la construction des infrastructures de ce parti, soit encore pour financer les fêtes organisées par le même parti, soit enfin, pour la prise en charge des Imbonerakure.

La paix et la tranquillité de la population ont également été grandement menacées par :

- des attaques répétitives des groupes armés non identifiés sur les voies publiques, des attentats à la grenade tantôt dans les ménages, tantôt dans les bistros,
- des discours d'intimidation, de menace de mort et d'incitation à la justice populaire prononcés par les autorités administratives. Ces menaces étant normalement proférées à l'endroit des présumés opposants qui sont qualifiés de rebelles ou toutes personnes qui n'a pas la moindre intention d'adhérer au CNDD/FDD.

Au plan politique, des marches manifestations ont été organisées dans toutes les provinces du pays : -pour soutenir les actions du Gouvernement en rapport avec la réouverture du dossier d'assassinat du Président Melchior NDADAYE et dénoncer les différentes positions prises par des partenaires régionaux et internationaux en ce qui concerne l'évolution de la situation sécuritaire et sociopolitique au Burundi,

-pour dénoncer la publication d'un documentaire de la radio BBC sur le Burundi, s'insurger contre le Président Rwandais et l'église catholique qui se mêle dans la politique du Pays.

Les contributions forcées continuent à être imposées à une population sans moyens.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et portées disparues.

Les victimes de telles violations sont surtout les présumés opposants politiques, toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD et les personnes présumées avoir voté Non au référendum constitutionnel de mai.

Les principaux auteurs des arrestations sont des Imbonerakure, des agents du Service National des Renseignements (SNR) et des policiers. Les personnes arrêtées sont souvent tabassées et conduites parfois dans les cachots clandestins si elles ne sont pas directement tuées. La population a toujours désigné les Imbonerakure comme étant les plus actifs dans ces actes. Ces jeunes, sans foi ni loi, sont parvenus à s'imposer au-dessus de la police et cela, dans plusieurs localités du pays.

Notre rapport se penchera deuxièmement sur *les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique* en termes de personnes tuées et blessées, en tentant de faire ressortir les catégories d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par les découvertes macabres de cadavres dans les cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés. Bien plus, les cas de justice populaire et de règlement de compte tendent à gagner du terrain. Cela étant une conséquence directe de l'impunité qui gangrène notre pays. Quant aux personnes blessées, les responsables de coups et blessures sont surtout les Imbonerakure qui agissent également sous le couvert de l'impunité.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants développés dans le présent rapport sont, selon la population, également attribuables aux Imbonerakure et aux agents du Service National de Renseignement (SNR).

Notre rapport ne laissera pas de côté *les cas de viol* en tant que pire forme de violence basée sur le genre.

La situation carcérale sera aussi passée en revue afin d'apprécier la situation des personnes détenues dans toutes les établissements pénitentiaires de notre pays.

Avant de conclure notre rapport, nous reviendrons sur quelques propositions et recommandations dans le but d'inciter les pouvoirs publics à reconsidérer la situation des droits de l'homme qui, dans notre pays, tend à se compliquer du jour au lendemain.

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du point de vue sécuritaire.

Au cours du mois de décembre 2018, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées dans tous les coins du pays, tantôt par les exactions des Imbonerakure, tantôt par des attaques de groupes ou de personnes armés non identifiés, aussi bien dans des ménages que dans des bistrots.

2.1.1. Des menaces et bavures des Imbonerakure.

1. En date du 2 décembre 2018, sur la colline Gasenyi, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, une bagarre a éclaté entre la prénommée Chantal et son époux Désiré, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les Imbonerakure de la même colline sont intervenus et les ont arrêtés et détenus dans une maison non occupée d'un surnommé Cuihro située au centre de négoce appelé "kwikuruba" où ils ont passé toute la nuit, laissant leurs enfants seuls à la maison. Le lendemain matin vers 9 heures, ces Imbonerakure les ont libérés après qu'ils aient payé une rançon de 10.000 FBU. Cet incident a été rapporté au cours d'une réunion de sécurité, mais ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

2. En date du 19 décembre 2018 vers 16 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, à la permanence du parti CNDD-FDD, une réunion des Imbonerakure a été tenue par Nestor BASHINGWANUBUSA, DAF de la DPE Karuzi et membre du comité provincial des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il leur a recommandé de renforcer des rondes et patrouilles nocturnes, à 20 heures, d'arrêter tous les passants, d'identifier des membres de l'opposition, de les ligoter et de les amener au bureau de la zone.

2.1.2. De la chasse des personnes accusées de sorcellerie.

En date du 5 décembre 2018 vers 6 heures du matin, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, une femme nommée BAZAHICA, âgée de 57 ans, de la composante sociale Twa, membre du parti CNDD-FDD, a été attaquée, à son domicile par un groupe des Batwa commandés par le nommé BUZATSA, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir ensorcelé l'enfant de BUZATSA qui était décédé la veille. A la suite de cette attaque, BAZAHICA a pris fuite. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés et surveillent toujours sa maison.

2.2. Du point de vue politique.

2.2.1. Des marches – manifestations.

1- En date du 8 décembre 2018, des marches manifestations ont été organisées dans toutes les provinces du pays. En effet, tous les Gouverneurs des provinces ont organisé des marches manifestations pour soutenir les actions du Gouvernement en rapport avec la réouverture du dossier d'assassinat, le 21 Octobre 1993, du Président Melchior NDADAYE et dénoncer les différentes positions prises par des partenaires régionaux et internationaux en ce qui concerne l'évolution de la situation sécuritaire et sociopolitique au Burundi.

A titre exemplatif, en provinces Cankuzo et Kirundo, sous l'encadrement de l'administration provinciale, des manifestants scandaient des slogans contre le président de la commission de l'Union Africaine, Moussa Faki Mahamat, l'accusant de soutenir l'ex - Président burundais Pierre BUYOYA qui est actuellement Envoyé Spécial de l'UA au Sahel. Aussi, ils dénigraient les réfugiés, les présumés auteurs du coup d'état manqué de 2015, les pays et institutions étrangers dont le Rwanda et les Nations Unies. En province Karuzi, les manifestants disaient que la communauté africaine et internationale doit se ressaisir pour arrêter et extradier au Burundi les présumés auteurs de l'assassinat du Président Melchior NDADAYE. Selon des sources sur place, des Imbonerakure entonnaient des chants intimidant tous les opposants au pouvoir du Président Pierre NKURUNZIZA ; scandant qu'ils seront éliminés.

2- En date du 15 décembre 2018, dans toutes les provinces du pays, les autorités administratives ont organisé des marches manifestations aux chefs-lieux des provinces pour dénoncer la publication d'un documentaire de la radio BBC sur le Burundi intitulé: « kamwekamwe-inside Burundi's killing machine ». Selon des sources sur place, dans certaines provinces, des autorités ont forcé la population à participer aux marches manifestations :

a)- En province Karuzi, l'administration provinciale a obligé tous ceux qui venaient de participer aux travaux communautaires de faire une marche manifestation depuis la colline Kigoma de la commune Buhiga jusqu'au stade de Karuzi. Des Imbonerakure ont scandé des slogans contre la radio BBC et « les colons ». Arrivés au stade, le discours de circonstance a été prononcé par le conseiller principal du Gouverneur, Innocent NTIRAMPEBA qui a enjoint la radio BBC de se ressaisir, de démentir et demander pardon pour les mensonges qu'elle a diffusés, si non que la justice burundaise fera son travail et que les burundais useront de leur pouvoir pour la chasser.

b)-En province Ruyigi, cette marche manifestation a eu lieu au chef-lieu de la province et a été rehaussée par Révérien NDIKURIYO, président du Sénat. Les manifestants scandaient des slogans disant qu'ils n'ont pas besoin des « colons » qui les exploitent, ajoutant que le premier pas a été la fermeture du Bureau de l'Office du Haut-Commissaire des Droits de l'Homme des Nations Unies au Burundi.

c)-En Mairie de Bujumbura, les marches manifestations ont eu lieu sous la direction de l'Assistant du ministre de l'intérieur avec la participation d'autres cadres de l'Etat, des membres du parti CNDD-FDD et de ses alliés. Ils ont dénoncé le récent documentaire que la radio BBC a diffusé portant sur les centres clandestins de détention et de torture. Ils se sont insurgés aussi contre la lettre du Président Ougandais Yoweri Kaguta Museveni qui a répondu à son homologue burundais.

3- En date du 29 décembre 2018, une autre marche manifestation a été organisée dans tout le pays avec 3 objectifs : soutenir le pouvoir en place, s'insurger contre le Président Rwandais et l'Eglise catholique qui se mêle dans la politique du Pays.

2.2.2.Des contributions forcées pour les élections de 2020.

1- Depuis le 10 décembre 2018, le Gouverneur de la province Rumonge, Juvénal BIGIRIMANA, a obligé à toutes les personnes exerçant des métiers dans sa province de contribuer pour les élections de 2020 et pour la construction d'un bâtiment provincial. Selon des sources sur place, chaque agent de transport doit payer une somme de 12. 000 FBU pour la contribution aux élections de 2020. Des propriétaires de véhicules de transport de personnes vont payer aussi 12.000 FBU et le gouverneur a distribué des carnets de reçus aux représentants des rabatteurs pour collecter cet argent auprès des chauffeurs. Aussi, des propriétaires de magasins et de boutiques devront payer une somme de 10.000 FBU en plus des 2.000 FBU donnés par chaque ménage. En outre, lors d'une réunion organisée à l'intention des fonctionnaires, le 7 décembre 2018, le Gouverneur de cette même province a exigé à chaque fonctionnaire un sac de ciment pour la construction d'un nouveau bâtiment provincial et il a recommandé à tous les responsables scolaires d'aller en informer le personnel à leur charge.

2.2.3. De la fermeture du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme au Burundi.

Dans sa note verbale du 5 décembre 2018, le gouvernement du Burundi a exigé la fermeture définitive du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Bujumbura. « La présence d'un tel bureau n'est plus nécessaire au Burundi ».

Les autorités burundaises sont revenues sur l'historique de ce bureau au Burundi depuis l'ONUB, passant par le BINUB et le MENUB. Ce bureau avait entre autres pour mission la promotion, la protection et l'assistance judiciaire : des missions que le gouvernement considère comme accomplies. A travers cette note envoyée au Haut-commissaire des droits de l'homme, le gouvernement a indiqué que la situation des droits de l'homme au Burundi se porte bien comme en témoigne la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des droits de

l'homme, de la commission de l'Ombudsman ainsi que la commission nationale chargée de la rédaction des droits de l'homme au Burundi. D'où le maintien du bureau de l'office des droits de l'homme de l'ONU n'est plus une nécessité au Burundi, selon le gouvernement.

Cette fermeture faisait suite à la mesure de suspension de toute collaboration avec ce bureau qui a été prise depuis octobre 2016. Cette note verbale a été remise au Coordinateur Résident de l'ONU au Burundi, Garry Conille, afin qu'il la transmette à Genève à la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Michelle Bachelet. D'après cette même note verbale, tout le personnel international devrait être redéployé immédiatement, et l'Office a eu deux mois pour faire ses valises et fermer définitivement ses portes.

2.3. Du point de vue judiciaire

Au cours du mois de décembre 2018, les cas de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers, des administratifs et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et portées disparues n'ont cessé de se multiplier.

Voici quelques cas illustratifs :

2.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs à la base.

1- En date du 1^{er} décembre 2018, Fidèle NIYOMWUNGERE, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté, à son domicile situé en zone Vyuya, commune Mugamba, province Bururi, par Rénovat NICIMPAYE, responsable du SNR de Bururi, avant d'être détenu au cachot de la police à Bururi. Selon des sources sur place, il a été accusé de participer aux bandes armées en RDC où il s'était souvent rendu. Selon les mêmes sources, la victime a été arrêtée après une fouille perquisition à son domicile à l'issue de laquelle aucun objet suspect n'a été trouvé.

2- En date du 9 décembre 2018, au chef-lieu de la commune Gitaramuka, province Karuzi, Félicien MUVUNYI, enseignant à l'ECOFO Gitaramuka et résidant sur la colline Gitaramuka, a été arrêté, puis détenu au cachot communal par des policiers sur l'ordre de Jeanette NINGABIYE, administrateur de cette commune. Selon des sources sur place, Félicien MUVUNYI avait été malmené la veille, par Félix NDAYIKENGURUTSE et le prénommé Serges, tous Imbonerakure et gardes du corps de l'administrateur, dans un cabaret situé près du marché de Gitaramuka.

Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure avaient tenté de l'arrêter et ils en avaient été empêchés par d'autres personnes se trouvant sur place mais ils lui ont infligé une rançon de 10.000 FBU qu'il a payée immédiatement. Félicien a été relâché en date du 11 décembre 2018 sans explications.

3- En date du 10 décembre 2018, sur la colline et zone Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Juvénal HAVYARIMANA, a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité, et puis conduit au cachot du poste de police de Gihofi. Selon des sources sur place, la victime était accusée de sorcellerie et d'avoir hébergé 3 tanzaniens soupçonnés aussi de sorcellerie. Ces derniers étaient déjà retournés chez eux lors de son arrestation.

4- En date du 14 décembre 2018, vers le soir, Arielle SABUSHIMIKE, fille de Jean Marie SABUSHIMIKE et de Judith NDAYIZEYE, tous professeurs à l'Université du Burundi, a été arrêtée par des policiers dirigés par l'OPC1 Alfred MUSEREMU, conseiller chargé des questions sécuritaires au SNR, à bord d'un pick-up, tout près de l'IFB, en zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, elle a été conduite au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon les mêmes sources, le motif de son arrestation n'a pas été révélé.

5- En date du 15 décembre 2018, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Ézéchiel NSANZURWIMO, âgé de 23 ans, Imbonerakure et conducteur de taxi moto, a été arrêté à son domicile, tabassé puis conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi par le commissaire communal prénommé Gilbert. Selon des sources sur place, cette arrestation a été commanditée par Gérard NINZIZA, chef du personnel dans la DPE Karuzi et membre du comité provincial du parti CNDD-FDD, qui l'accusait d'avoir outragé les institutions. Selon les mêmes sources, Ezéchiel NSANZURWIMO avait refusé de donner gratuitement à Gérard le carburant qu'il vend par bouteille en cas de pénurie. Les mêmes sources ont indiqué que le commissaire avait apporté quelques grains de chanvre dans ses mains puis il a déclaré qu'il venait de les trouver dans la maison de la victime.

6- Dans la soirée du 15 décembre 2018, des agents de la police ont arrêté Eric HAVYARIMANA au centre de la commune Makamba. Des témoins rapportent que l'ordre de l'interpellation a émané du gouverneur de Makamba Gad NIYUKURI qui l'accusait d'avoir organisé un karaoké lors de l'ouverture d'un nouveau bar. Le gouverneur a agi sans mandat comme dans plusieurs autres cas d'arrestation et de détention abusive et arbitraire.

7- En date du 17 décembre 2018, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, Avit NSHIMIRIMANA, membre du parti PARENA a été arrêté après une fouille perquisition à son domicile par Michel, responsable provincial du SNR à Rumonge. Selon des sources sur place, aucun objet compromettant n'avait été trouvé lors de cette fouille. Le motif de cette arrestation reste inconnu.

8- En date du 18 décembre 2018, Etienne MUNYANKINDI, agent de la SOCABU, a été arrêté par des agents du SNR à son service, à l'avenue de l'amitié, en zone urbaine de Rohero, commune Mukaza et conduit au cachot du SNR en mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Etienne MUNYANKINDI a été appréhendé après deux jours de son retour du Rwanda où il s'était rendu, un mois avant, pour se faire soigner. Le mobile de son arrestation est resté inconnu.

9- En date du 18 décembre 2018, des Imbonerakure ont arrêté Audace NDIKURIYO sur la colline Nyakara, commune et province Makamba. Des témoins rapportent que cet enseignant de l'école fondamentale est victime d'avoir refusé d'acheter à boire à ces Imbonerakure dans un bar de la localité. Cette arrestation arbitraire et illégale était soutenue par le responsable du Service National de Renseignement qui, lui aussi a accusé la victime d'atteinte à la sécurité intérieure du pays.

10= En date du 21 décembre 2018, Oscar HATUNGIMANA, responsable provincial du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté en commune Cendajuru, province Cankuzo. Selon des sources sur place, la victime aurait été arrêtée lorsqu'elle participait à une réunion syndicale des enseignants. Par la suite, Oscar sera conduit au cachot de la police à Cendajuru.

11- En date du 23 décembre 2018 vers midi, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, Alexandre NGENDAKUMANA, âgé de 35 ans, a été arrêté à son domicile et conduit au cachot de la zone par Claver NKUNZIMANA, chef de zone Gitaramuka. Selon des sources sur place, il a été accusé par Liévin NDAYIZIGA et Évariste SINDAYIGAYA alias SIDORO, tous Imbonerakure, de s'être absenté à la ronde nocturne du 21 décembre 2018.

2.3.2.Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- En date du 7 décembre 2018, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Jean de Dieu NDAYISHIMIYE Alias Nshimi, motard, démobilisé du mouvement armé FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par des militaires accompagnés par un Imbonerakure du nom de TUYISHIME Innocent alias Tuyi sur l'ordre du Major Eric NIYONZIMA, qui est le commandant des positions militaires de la zone Rukaramu. Selon des sources sur place, Jean de Dieu NDAYISHIMIYE a été détenu sur la position militaire de la colline Kigwati II, puis a été transporté par le prénommé Richard, responsable du SNR en province Bujumbura Rurale, le même jour, dans une camionnette double cabine à vitres teintées. Selon les mêmes sources, la famille a cherché aux cachots de la zone Rukaramu, de Maramvya, de Rubirizi et du SNR à Ngagara sans jamais le retrouver.

2- En date du 12 décembre 2018, Jeanne INAMAHORO, Premier Sergent Major et infirmière à la marine burundaise, affectée au port de Bujumbura, a été enlevée par des gens non identifiées lorsqu'elle rentrait de son service. Selon des sources sur place, sa famille l'a cherchée dans les cachots de la Mairie de Bujumbura, mais en vain. Après 3 jours, Jeanne INAMAHORO est arrivée dans sa famille.

Bref, au cours du mois de décembre 2018, au moins 41 personnes ont été victimes d'arrestations arbitraires et de détentions illégales et au moins 11 autres ont été enlevées et/ou portées disparues.

2.4. Du point de vue social.

La pénurie du carburant a occasionné la montée disproportionnée des prix d'achat des autres produits commerciaux dans tout le pays et la hausse du prix des tickets de transport, que ce soit le transport en commun ou le transport des marchandises.

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

3.1. Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé d'être enregistrées dans plusieurs localités du pays. Des corps sans vie ont surtout été retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

Les cas de justice populaire et de vendetta ont également été identifiés dans plusieurs coins du pays. Les cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et les agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils ne soient intimités.

Voici certains cas illustratifs :

1- Dans la nuit du 4 décembre 2018, au quartier Kajiji, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Prime NDUWIMANA, policier de grade d'OPP1 a tué par balle son épouse, Louise HAGABIMANA, âgée de 36 ans, et blessant son bébé, âgé de 9 mois. Selon des sources sur place, la femme a empêché son mari de coucher avec une concubine dans le lit conjugal et son mari l'a tuée avec son pistolet de service. Selon les mêmes sources, cet officier de police avait engagé cette fille dans son bistrot. L'enfant a été conduit à l'hôpital de l'ONG MSF sis dans le quartier Kigobe en zone Gihosha en commune Ntakangwa pour bénéficier des soins. Selon les mêmes sources, Prime NDUWIMANA a été condamné la prison à perpétuité par le Tribunal de Grande Instance de Muha au cours d'une audience publique du 7 décembre 2018.

2- En date du 5 décembre 2018, sur la colline de Ruhembe, zone de Ndora, commune de Bukinyanya, province Cibitoke, 4 corps d'hommes non identifiés ont été découverts en état de décomposition par des gardes forestiers. Un habitant de la localité a précisé que le chef de zone Ndora en collaboration avec les forces de l'ordre et des Imbonerakure ont immédiatement enterré les corps. L'administration communale s'est refusée de tout commentaire. Les habitants n'ont cessé de demander qu'il y ait la lumière sur ces meurtres.

3- En date du 6 décembre 2018, sur la colline Gasenyi, zone Gasura, commune Mbuye, province Muramvya, Alexis NDUWIMANA, cultivateur, a été tué à coups de pieds par Célestin NDUWIMANA, commerçant de bière de la localité.

Selon des sources sur place, Alexis NDUWIMANA était accusé par Célestin NDUWIMANA d'avoir tenté de lui voler une somme de 10.000 FBU se trouvant dans la poche de sa veste.

Selon les mêmes sources, le meurtrier a été arrêté et détenu par la police au cachot communal de Mbuye avant d'être transféré à la prison de Muramvya.

4- En date du 7 décembre 2018, le corps sans vie d'Adelin NDAYISHIMIYE, âgé de 37 ans, père de 4 enfants, a été retrouvé, pendu à l'intérieur de sa maison sise sur la colline Mugerera, commune Mbuye, province Muramvya. La police de Mbuye a pensé au suicide et a fait savoir qu'il était en mauvais terme avec sa femme qui l'accusait d'adultère. Selon la même source, la femme de la victime a failli être lynchée par ses voisins en colère. Cette même femme et un homme qui la courtisait ont directement été conduits dans les cachots de la police à Mbuye pour des raisons d'enquête.

5- En date du 8 décembre 2018 vers 22 heures, sur la sous colline Ryonaba, colline Songa, commune et province Gitega, le prénommé Benoît, originaire de la colline Gasagara, commune Makebuko dans la même province a été tué par la population. Selon des sources sur place, il s'est introduit dans la maison du prénommé Alexis et il a menacé les filles qui s'y trouvaient avec un couteau. A ce moment, Divine MUNEZERO, l'une des 2 filles, s'est jetée sur lui en criant. Selon les mêmes sources, les voisins sont intervenus et ont battu à mort Benoit. Le cadavre a été enterré le lendemain et personne n'a été inquiété.

6- En date du 9 décembre 2018, vers 3 heures du matin, sur la colline Gishuha, zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, Stephanie NYABENDA, âgée de 50 ans, a été tuée à coups de houe par Abraham NDUWAYO de la même colline. Selon des sources sur place, Abraham NDUWAYO était accompagné de 3 autres personnes à savoir Tharcisse KABURA, de la colline Karama, commune Gasorwe, Denis NKUNDABANYANKA de la colline Bonero et NSABIMANA de la colline Gisebeyi, tous les deux de la commune Gashoho. Selon les mêmes sources, un conflit lié à une vache opposant la victime à sa voisine Générose KAZUBA est à l'origine de ce meurtre. Les 4 présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la PJ à Gasorwe pour des raisons d'enquête. En outre, une fouille perquisition a été menée chez Abraham NDUWAYO où 2 fusils dont un fusil artisanal « mugobore » et un autre de type Kalashnikov qui avait été volé à un policier du commissariat communal ont été saisis.

7- En date du 10 décembre 2018 vers 20 heures, sur la colline Muramba, commune et province Kirundo, Simon NKEZAMIHIGO alias Rubera, âgé de 40 ans, membre du parti FRODEBU, a été tué décapité à l'aide d'une machette par des Imbonerakure qui faisaient une ronde nocturne.

Selon des sources sur place, la victime provenait d'un cabaret au centre de Kamabuye de la même colline. Selon les mêmes sources, la victime venait d'être libérée de la prison de Ngozi où elle avait été détenue accusée d'avoir sensibilisé la population pour voter « NON » au référendum constitutionnel de mai 2018. Deux présumés assassins ont été arrêtés pour question d'enquête.

8-En date du 10 décembre 2018 vers minuit, sur la colline Kibati, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Salvator NGENDANANKA, cultivateur, âgé de 40 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été tué chez lui par des personnes non identifiées. Le commissaire communal a indiqué avoir entamé les enquêtes. Deux personnes ont été arrêtées à cet effet.

9-En date du 12 décembre 2018 vers 7 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des riziculteurs dans la rivière Ndurumu séparant la colline Karuri de la commune Buhiga et la colline Canzikiro de la commune Bugenyuzi, province Karuzi. Selon des sources sur place, les jambes et les bras étaient ligotés en arrière avec une autre corde au niveau du cou. Il était aussi suspendu à un sac plein de pierres. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal de Buhiga, Euphrasie NTAKARUTIMANA accompagnée du commissaire provincial de la police, le prénommé Gilbert a recommandé à la population d'enterrer, sans délais, le cadavre.

10-En date du 12 décembre 2018 vers 6 heures, le corps sans vie du nommé NDIKUBWAYO (âgé de 30 ans), Imbonerakure de la colline Rwizingwe, a été retrouvé dans le marais séparant les collines Rwizingwe et Nyaruhinda de la zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, ce corps présentait des signes montrant qu'il a été étranglé et les auteurs n'ont pas été connus. L'administrateur communal de Gitaramuka, Jeannette NINGABIYE, a recommandé à la population d'enterrer immédiatement le corps. Deux personnes ont été arrêtées par des policiers pour des enquêtes.

11-En date du 12 décembre 2018, sur la colline Butara, commune de Bukinanyana, province de Cibitoke, Claudette KWIZERA a été tuée par son mari Justin NTAMAKURIRO, Imbonerakure. Selon des sources du voisinage, cet homme rentrait d'un entraînement sportif dans la réserve naturelle avec d'autres Imbonerakure. Arrivé à son domicile, il aurait dit à son épouse de lui préparer à manger. D'après les mêmes sources, la femme n'a pas pu s'exécuter parce que n'ayant pas eu la ration de la part de son époux.

12-Dans matinée du 15 décembre 2018, sur la colline Gafumbegeti, zone de Butahana, commune Mabayi, province de Cibitoke, 2 corps d'hommes non identifiés ont été découverts par des gardes forestiers. Des sources locales indiquent que les victimes étaient ligotées et attachées sur un arbre.

Selon des témoins, les corps présentaient beaucoup de sangs. Le nouveau chef de colline et le chef de zone ont directement ordonné l'enterrement de ces corps.

13-En date du 15 décembre 2018, Dieudonné NTAKIRUTIMANA alias Ntaki, ex-FAB en retraite, résidant à la 13^{ème} avenue en zone Cibitoke de la commune Ntahangwa en Bujumbura Mairie, originaire de la colline Kimerejana, commune Ruhororo, province Ngozi, a été retrouvé

agonisant dans la rivière Nyabagere de la même zone. Selon des sources sur place, la victime a été évacuée dans un hôpital de la Mairie de Bujumbura où elle a succombé à ses blessures, en date du 16 décembre 2018. Selon les mêmes sources, la victime présentait des blessures au niveau de la tête et sa poitrine était gonflée.

14-En date du 16 décembre 2018, le cadavre d'un prénommé Simon, conducteur de taxi-vélo, a été découvert dans la rivière Ntakangwa séparant les quartiers Kigobe et Jabe, en Mairie de Bujumbura. Les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiées.

15-En date du 19 décembre 2018 vers 22 heures, sur la colline Nyamabere, à la 11^{ème} transversale, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Abraham KIBERETSE a été tué et décapité par des personnes non identifiées qui se sont introduites dans sa maison et ont emporté sa tête. L'administration et la police ont affirmé avoir entamé des enquêtes et 5 suspects ont été arrêtés.

16-Dans la nuit du 19 décembre 2018 vers 21 heures, 4 personnes (3 enfants et leur mère), tous de la famille de Jean Claude RUBERINTWARI ont été tués par grenades. Selon des sources sur place, les malfaiteurs ont lancé deux grenades dans leur maison située sur la colline Kavomo, zone, commune et province Kirundo. Selon l'administrateur de la commune Kirundo, Jean Claude MIBURO, la cause de cet assassinat est liée à la sorcellerie. Un suspect a été arrêté pour des raisons d'enquête.

17-Dans la matinée du 23 décembre 2018, sur les rives du Lac Tanganyika, au quartier industriel et plus précisément à un endroit communément appelé « Ku mase » en zone Ngagara, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura, un jeune homme non identifié a été découvert sans vie (*image ci-contre*).

Selon l'entourage, des traces des balles étaient visibles au niveau de la tête. D'après un témoin, personne n'a pu identifier ce corps.

La police de la protection civile s'est dépêchée pour enlever ce cadavre en interdisant les riverains de cet endroit de le photographier.



18-En date du 23 décembre 2018, le corps sans vie de Chantal NKURUNZIZA (mère de 3 enfants) a été retrouvé dans la localité de Gasura se trouvant tout près de la commune Vumbi en province Kirundo. Selon des témoins qui ont été sur le lieu, Chantal NKURUNZIZA a été tuée étranglée après avoir été violée. Selon l'entourage les auteurs de ce crime seraient des Imbonerakure. Un Imbonerakure prénommé Damien alias Zigoté a été arrêté pour enquête.

19-En date du 24 décembre 2018, un cadavre d'un homme a été retrouvé au quartier Kanyenkoko (tout près du marché), dans la ville de la commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, le corps de la victime n'a pas été identifié et a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rumonge par des volontaires de la croix rouge vivant dans ce même quartier. La cause de sa mort n'est pas connue.

20-En date du 25 décembre 2018, le corps sans vie de Cynthia IRISHURA (une fillette de 6 ans) a été retrouvé sur la colline de Mirango, commune Ryansoro, province de Gitega. Selon des sources sur place, elle aurait été violée avant d'être tuée. Selon, l'administratrice de la commune Ryansoro, un suspect a été arrêté.

21-Le soir du 26 décembre 2018, sur la colline Nyagihotora, commune Matana, province de Bururi, Elias NTAKIRUTIMANA a été tué par balle par Simon NDAYIKENGURUKIYE, policier chef de position située sur ladite colline. La victime était le chef des Imbonerakure dans cette localité. D'après ses déclarations au moment de son interpellation, ce chef de position a dit avoir agi en légitime défense. Il a fait savoir que des Imbonerakure l'ont cru ivre et ont tenté de le désarmer. Il a reconnu avoir ouvert le feu contre ces agresseurs et touché l'un d'eux qui est décédé sur le champ. Ce policier a été directement conduit à la prison centrale de Bururi après son arrestation.

22-En date du 26 décembre 2018, Germain NGENDAMBIZI, maçon de 67ans a été découvert sans vie dans la vallée de Kabasi – Muhora, sur la colline de Burarana, zone de Muzenga, commune et province Bururi. La victime présentait des traces de sang au niveau de la bouche selon l'entourage. D'après une source administrative à Bururi, il s'agirait d'un meurtre. Quelques effets personnels ont été trouvés à proximité de la victime. Quatre suspects ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête.

23-Dans l'après - midi du 29 décembre 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Mubarazi, juste en dessous du pont séparant les communes Bugendana et Mutaho en province de Gitega. Selon des témoins, la victime avait les bras et les jambes ligotés

24-En date du 30 décembre 2018, sur la colline Mutoyi, commune Giheta, province de Gitega, NZOBONIMPA Wenceslas âgé de 60 ans a été retrouvé sans vie dans sa maison. Aucune enquête n'a été diligentée pour clarifier les circonstances de sa mort.

Bref, au moins 32 personnes ont été tuées et 25 autres ont été blessées tout au long du mois de décembre 2018 comme le montre le tableau ci - dessous.

3.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégorie d'auteurs.

Catégories d'auteurs Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Bujumbura Mairie	0	0	1	1	0	0	0	0	3	0	4	1
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bururi	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	1	0	0	7	1	8	2
Gitega	0	0	0	0	1	1	0	0	3	0	4	1
Karusi	0	0	0	1	0	2	0	0	2	0	2	3
Kayanza	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Kirundo	0	0	0	0	3	0	0	0	4	0	7	0
Makamba	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Rutana	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	2	2	7	22	0	0	23	1	32	25

Notons que la majorité des personnes blessées ont été tabassées par des Imbonerakure et sont des membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi ». C'est pour cela que la plupart des auteurs des assassinats et des traitements inhumains, cruels et dégradants sont des civils dont la majeure partie est constituée par des Imbonerakure.

4. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de décembre 2018, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont continué à assombrir le tableau des violations des droits humains, un peu partout dans le pays.

Quant aux victimes, comme évoqué plus haut, ils sont surtout des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi » ainsi que toutes autres personnes présumés avoir voté « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018 ou bien qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ces actes se commettent au vu et au su de tout le monde, de jour comme de nuit et cela, presque quotidiennement par les Imbonerakure, dans des cachots clandestins ainsi qu'au SNR.

Voici quelques cas emblématiques:

1- En date du 1^{er} décembre 2018 vers 22 heures, sur la colline Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Dieudonné NUWABAGABO, maçon, fils de Lin RIBAKARE et d'Agrippine NDIKUMANA, a été tabassé, chez lui, par les prénommés Alexis et Jordan, tous chefs collinaires en complicité avec les surnommés Mvubu, Bwayaze et Adoti, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime travaillait au chantier de ces chefs collinaires et elle avait réclamé son salaire mais en vain.

2- En date du 4 décembre 2018 vers 9 heures, sur la colline Kibati, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Salomon SINZINKAYO a été ligoté puis tabassé par 2 Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont également volé 2 régimes de bananes de la victime. Salomon SINZINKAYO a été reproché de n'avoir pas donné une somme de 1.000 FBU comme contribution aux élections de 2020. Selon les mêmes sources, d'après ces Imbonerakure, les 2 régimes de banane étaient la contre-valeur de cette contribution mais aussi leur rémunération.

3- En date du 6 décembre 2018, un prénommé Jean Marie, élève au Lycée communal de Mara en commune Kibago de la province Makamba, a été tabassé par Anicet NDAYONGEJE et Jean Bosco IRAKOZE, tous Imbonerakure en proférant des discours haineux. Selon des sources sur place, ils l'ont arrêté vers 18 heures 30 minutes puis lui ont obligé de se mettre à genoux. Des propos de haine ethnique lui ont été proféré : "Abatutsi mutegerezwa kwishura ivyo mwakoze mu 1972" ; ce qui veut dire : « vous les Tutsi devez payer ce que vous avez fait en 1972 ».

Après, ils lui ont pris son téléphone portable, selon les mêmes sources. La victime a porté plainte auprès du chef de colline Kibago, un membre du CNDD-FDD, Boba Ayubu qui a promis de mener des enquêtes mais rien n'a été fait.

4- En date du 7 décembre 2018, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Oscar KABURA, commerçant et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé dans la permanence communale du parti CNDD-FDD par des Imbonerakure qui sont Jonathan NTAKARUTIMANA (chef de zone Gakungu), Gervais BIGIRIMANA (dactylographe communal de Giharo), Athanase BIGIRIMANA (représentant du parti CNDD-FDD à la zone Giharo), le prénommé David (représentant communal des Imbonerakure à Giharo) et le prénommé Ferdinand (chargé des enquêtes des membres qui n'adhèrent pas à leur parti). Selon des sources sur place, la victime a été accusée de n'avoir pas adhéré au parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, les tortionnaires agissaient sous le commandement de HAKIZIMANA Rénovat, représentant communal du parti CNDD-FDD et membre du conseil communal de Giharo.

5- En date du 7 décembre 2018, au centre de la commune Gihanga, province Bubanza, le prénommé Théodore, âgé de 26 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part de 2 Imbonerakure qui sont Jean BIZIMANA et le prénommé Ephraïm. Selon des sources sur place, ses organes génitaux ont été endommagés. La victime a été conduite à l'hôpital de Gihanga puis transféré à l'un des hôpitaux de la capitale Bujumbura. Selon les mêmes sources, Jean BIZIMANA a été arrêté et détenu au cachot du poste de la police Gihanga tandis qu'Éphraïm a pris la fuite.

6- En date du 8 décembre 2018 vers 20 heures, sur la colline Nyarusange, commune Rango, province Kayanza, Alexis NDAYISABA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été maltraité par des Imbonerakure. En effet, il a été tabassé jusqu'à vomir du sang par un groupe d'Imbonerakure dont Ngeze de la colline Gipfuvya, Rumbete de la colline Gihororo et Niga de la colline Nyarusange. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure en patrouille dont l'un était armé d'un fusil, l'ont accusé d'avoir allumé sa torche sur eux. Selon les mêmes sources, la victime est allée se faire soigner au CDS de Gasenyi en commune Rango.

7- En date du 9 décembre 2018, vers 19 heures, sur la colline Mura, commune Giharo, province Rutana, 8 personnes à savoir Lewis NTIBAGIRIRWA, Paul SINDIHO, NTARUNDENGA, Chartiel NGOROROKA, Daniel NTERIBICURO, NYANDWI, BASUNURA et Jean Bosco NZENGA, ont été tabassés à l'aide des barres de fer par NDERAGAKURA, Edward HATUNGIMANA, Obède, Fulgence KARIKURUBU, Cyprien et MWUNGERE, tous Imbonerakure.

Selon des sources sur place, les victimes ont été sorties de leurs maisons et conduites à la rivière Mpanda de la localité où elles ont été tabassées toute la nuit. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure les ont tabassées en leur disant qu'ils sont des membres d'«Amizero y'Abarundi» et qu'ils seront tués et jetés dans cette rivière s'ils n'adhèrent pas au parti CNDD-FDD. Ces Imbonerakure leur ont interdit de révéler les faits au risque d'être tués. Cependant, ils ont porté plainte auprès de l'OPJ qui n'a donné aucune suite.

8- En date du 10 décembre 2018 dans la nuit, sur la colline Bigera, commune Mutaho, province Gitega, Léonard BAKURAKUBUSA, membre du parti FNL, aile d'Agathon RWASA a été tabassé et blessé par le chef des Imbonerakure de la colline Bigera, Jérémie NTAHOMBAYE, un élu collinaire Dieudonné NDACAYISABA sur ordre du prénommé Elie, responsable du CNDD-FDD sur la même colline. Selon des sources sur place, Léonard BAKURAKUBUSA réclamait le remboursement de sa dette à Elie qui a ordonné à Jérémie et à Dieudonné de le punir.

9- En date du 10 décembre 2018 vers 6 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe de 15 Imbonerakure commandés par Issa NIZIGIYIMANA, KIMANA et le prénommé Jean-Marie, ont arrêté et tabassé leur collègue Imbonerakure prénommé Sébastien. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir refusé de participer à la patrouille nocturne avec eux et qu'il les a injuriés lorsqu'ils le réveillaient. Selon les mêmes sources, ils ont essayé de le conduire au cachot mais il a résisté, puis ils l'ont battu et lui ont infligé une rançon de 15.000 FBU.

10-En date du 10 décembre 2018 vers 17 heures, sur la colline, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, Révoat NZISABIRA, commerçant, a été tabassé à coups de matraque jusqu'à perdre connaissance par 2 policiers du poste de Gihogazi, le prénommé Epipode qui est Brigadier de Corps et le surnommé Gasongo. Selon des sources sur place, Révoat demandait son argent à l'un des policiers qui avait pris quelques articles équivalent à 3.000 FBU dans sa boutique. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée par ses collègues commerçants vers le CDS Gihogazi. Le lendemain, ces policiers ont été convoqués au commissariat provincial de police.

11-En date du 10 décembre 2018, Félix BARIHUTA, âgé de 36 ans, a été tabassé par des Imbonerakure sous la direction du nommé NDAYISHIMIYE, chef des Imbonerakure de la colline Busebwa, zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, Félix BARIHUTA a été battu après une dispute au bistrot appelé Havana Bar. La victime a été hospitalisée à l'hôpital de Rumonge.

12-En date du 13 décembre 2018, un prénommé Gaspard, membre du parti Sahwanya FRODEBU, conducteur de taxi-vélo, a été tabassé par des Imbonerakure en présence de Savin NTOMOKA, chef de colline Busebwa, zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la victime a été battue après une dispute au bistrot appelé Havana Bar. La victime s'est fait soigner en cachette de peur des représailles de ces Imbonerakure.

13-En date du 20 décembre 2018, vers 20 heures, sur la colline Gisyo, zone Ngoro, commune Gatara, province Kayanza, Audace SIBOMANA, Vice-président du parti MSD en commune Gatara et enseignant à l'ECOFO Gisyo, a été tabassé à son domicile par Rémy NSENGIYUMVA, chef des Imbonerakure sur cette colline. Il était accusé d'être un opposant et Rémy n'a pas été inquiété.

14-Dans la nuit du 22 décembre 2018, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Sylvestre KAGOMA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure en patrouille nocturne, en tenue policière dont Gédéon et Karorero alias Muvuba. Ils l'accusaient d'avoir crié. Selon des sources sur place, Sylvestre KAGOMA était sorti dehors et il a vu ce groupe puis il a crié. Selon les mêmes sources, la victime est allée se faire soigner au CDS de Gasenyi en commune Rango.

Bref, au moins 21 personnes ont été victimes des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants tout au long du mois de décembre 2018.

5. DES CAS DE VIOL.

Les cas de viol régulièrement recensés à travers différentes localités sont dus en grande partie à la non application stricte de la loi N° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre, ainsi qu'à la corruption qui gangrène notre pays. Cela a comme conséquence des cas des règlements à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base.

Voici quelques cas emblématiques :

1. En date du 2 décembre 2018 vers 19 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Jeanine IGIRANEZA, âgée de 17 ans, élève, a été blessée au niveau de la tête à coup de manche d'une houe par son grand frère nommé RIVUZIMANA, âgé de 20 ans, Imbonerakure. Selon des sources sur place, il l'accusait d'être enceinte. Selon les mêmes sources, la victime a été engrossée par son beau-frère prénommé Pontien, membre du parti CNDD-FDD, et elle a dû abandonner l'école étant en classe de 7^{ème} année. Ni l'auteur de la grossesse, ni celui de cette atteinte à l'intégrité physique, personne n'a été inquiété.

2. En date du 10 décembre 2018, vers 16 heures, dans un bar, sur la colline Mukubano, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, Violette NKESHIMANA, âgée de 31 ans, cultivatrice et mère de 4 enfants, a été tabassée, blessée au niveau des bras et son pagne déchiré par Melchior NDAYIZEYE, Imbonerakure de la même colline qui la forçait d'être sa concubine. Selon des sources sur place, elle a été accusée de l'avoir injurié.

3. En date du 12 décembre 2018, sur la colline Yove, zone et commune Musongati, province Rutana, V. I, âgée de 21 ans, élève en 2^{ème} année post fondamental, au Lycée communal de Yove, a été violée par le dénommé MISIGARO, Préfet des études à ce même établissement. Selon des sources sur place, cet acte de viol s'est produit dans un bar de cette localité. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par des Imbonerakure et conduit au cachot du poste communal de police de Musongati tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Musongati pour bénéficier des soins.

4. En date du 18 décembre 2018 vers 20 heures, sur la colline Karurama, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, C.B., cultivatrice, âgée de 40 ans, originaire de la 8^{ème} transversale Cibitoke, a été violée par deux hommes non identifiés. Selon des sources sur place, la victime rentrait du marché de Cibitoke où elle vendait du maïs grillé. Selon les mêmes sources, elle a été conduite à l'hôpital Cibitoke pour des soins médicaux.

Sans être exhaustif, au moins 4 cas de viol ont été identifiés au cours du mois de décembre 2018.

6. DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau ci – dessous illustre la situation carcérale du mois de décembre 2018.

Prisons	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Prévenus		Condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	530	161	12	390	26							5	4	535,00
Bururi	250	231	93	9	120	7							3		92,40
Gitega	400	1199	674	57	490	18									299,75
Mpimba	800	3892	1850	115	1872	55							10	10	486,50
Muramvya	100	759	321	12	797	37							2	6	759,00
Muyinga	300	470	171	11	266	22							1	3	156,67
Ngozi (F)	250	96	30	60			2	4					11	6	38,40
Ngozi (H)	400	1504	743		261										376,00
Rumonge	800	1225	343	26	834	22							2	8	153,13
Rutana	350	417	178	14	205	15							1	3	117,71
Ruyigi	300	651	281	25	323	22							3	6	217,00
CRMCL Rumonge	72	65					7		58						90,28
CRMCL Ruyigi	72	75					36		39						104,17
Total	4194	11114	4845	341	5558	224	45	4	97				38	46	265,00
			4845+341=5186		5558+224=5782		45+4=49		97+0=97				38+46=84		

La population pénitentiaire est de 11.114 détenus+ 84 nourrissons = **11.198**

Le total des prévenus est de 5.186 adultes + 49 mineurs = **5.235**

Le total des condamnés est de 5.782 + 97 mineurs = **5.879**

7. CONCLUSION.

Tout au long du mois de décembre 2018, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées dans diverses localités de notre pays : au moins 32 personnes ont été tuées et 25 autres ont été blessées, 41 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins ou au SNR, 11 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues. A celles - là, s'ajoutent des personnes qui ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants qui se comptent à au moins 21.

Le phénomène de cadavres n'a cessé de se manifester dans plusieurs localités du pays et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs. La justice populaire et les actes de vendetta deviennent de plus en plus inquiétants et se répandent progressivement dans tout le pays sous l'incitation, des fois, des autorités locales. La plupart des personnes qui subissent ces châtiments sont celles accusées de sorcellerie et les présumés voleurs. Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

En ce qui concerne la situation carcérale, elle est toute aussi alarmante car la population pénitentiaire risque d'atteindre le triple de la capacité d'accueil qui ne dépasse pas 4.194 personnes. C'est dire donc que beaucoup de maisons de détention sont plaines à craquer et les détenus vivent dans la promiscuité totale. La conséquence est qu'en cas d'épidémie, tout le monde serait contaminé.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour protéger les droits humains :

- Stopper les violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard.
- Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi.
- Désarmer et encadrer les Imbonerakure afin qu'ils redeviennent des citoyens qui donnent la place qu'il faut au respect des droits humains.

FIN *** FIN ***** FIN**